

MOTION

CONCOURS CRPE SPECIAL LANGUES REGIONALES

La section 73 - *Cultures et Langues Régionales* du Conseil National des Universités réunie ce jour à Toulouse constate que dans l'actuel CRPE spécial « langues régionales » le nombre d'épreuves en langue régionale n'est pas suffisant pour évaluer le niveau linguistique des PE destinés à enseigner dans la langue régionale.

La section 73 demande :

- la mise en place d'un **concours spécifique** où la parité des langues sera véritablement prise en compte, conformément à la réalité du métier et à celle des enseignements à dispenser.
- la création de parcours MEEF PE bilingues français-langues régionales où les langues régionales seront à **parité horaire** dans la formation des futurs enseignants en langues régionales.

MOTION VOTÉE A L'UNANIMITÉ

Toulouse, le 6 février 2015